

L'IREV apportera d'ici quelques mois une analyse des nouveaux contrats de ville Quartiers 2030 sous l'angle de la prévention des discriminations et de la transition écologique dans les quartiers prioritaires.

quartiers 2030

Les 39 contrats de ville régionaux seront bientôt signés et c'est avec attention que l'IREV lit chaque contrat de ville en ce début de nouvelle programmation de politique de la ville en passant au crible les orientations des territoires. Le but est de pouvoir, à partir des problématiques rencontrées, accompagner les territoires et **proposer des futurs temps d'échanges et de qualification adaptés aux besoins et aux nouveautés réglementaires**. Deux thèmes précis s'imposent au regard des axes de travail investis par l'IREV depuis plusieurs années :

- **la lutte contre les discriminations**, frein majeur à l'insertion et au bien-être dans les quartiers et pourtant un thème relativement discret des contrats de ville,
- **la transition écologique**, un axe en pleine croissance et devenu une des priorités officielles de la politique de la ville depuis le Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023.

Prévenir les discriminations dans tous les domaines

Le pôle prévention des discriminations analyse la prise en compte des discriminations dans les nouveaux contrats de ville. Cette analyse vise à identifier les **stratégies de lutte contre les discriminations liées aux inégalités sociales en matière de santé, à l'emploi, au logement et à l'éducation** envisagées dans les nouveaux contrats. Il s'agit d'identifier les mécanismes et engagements qui rendent possibles ces stratégies de prévention des discriminations afin d'apporter des **préconisations** et ainsi mieux accompagner les territoires dans les pratiques de lutte contre les discriminations.

Adapter les méthodes de transition écologique

Un tableau d'analyse complet a été élaboré afin de situer, pour chaque contrat de ville, les axes

principaux d'interventions sur cette thématique transversale. Il s'agit par exemple d'analyser les objectifs fixés sur les mobilités, sur l'alimentation ou encore sur l'économie circulaire. L'élaboration s'est notamment appuyé sur le cycle de qualification Transtions et Contrats de ville qui avait permis à 4 territoires de dialoguer avec les services de droit commun.

La prise en compte de la transition écologique est analysée via une dizaine de critères : la transition infuse t-elle les politiques d'emploi et de santé ? Les mesures de chaque volet sont-elles à la fois **ambitieuses et accessibles** pour les habitants ? **Une coordination avec le droit commun** est-elle prévue ? Le but, à termes, est de fournir des méthodologies, des exemples de mesures et des critères d'actions pour **garantir des mesures de transitions, sources d'émancipation et d'appropriation pour les habitants et en cohérence avec les risques climatiques des prochaines années.**

La grille d'analyse sera prochainement mise en ligne.

Des premiers retours sur ce travail ont d'ores et déjà nourri les interventions de l'IREV sur les mobilités actives notamment le 29 mai dernier avec un webinaire organisé par le Club des territoires cyclables et marchables avec une veille continue sur des informations parues dans la presse ou sites Internet consultable sur notre [site Internet](#) [1].

Pour soutenir ce travail, n'hésitez pas à nous envoyer vos contrats de ville si ce n'est déjà fait, et à suivre les synthèses et webinaris qui seront publiés sur le sujet d'ici quelques mois.

Type d'actualites: [Actu de l'IREV](#) [2]

Dates: Jeudi 30 mai 2024 - 11:45

Thématiques: [Développement durable](#) [3]

[Lutte contre les discriminations](#) [4]

[Politique de la ville - DSU](#) [5]

Publié le 30 mai 2024

URL de la source (modifié le 31/05/2024 - 15:27): <https://www.irev.fr/actualites-0/lirev-en-cours-danalyse-des-39-contrats-de-ville-2024-2030>

Liens

[1] <https://www.irev.fr/actualites-0/quartiers-2030-la-plupart-des-contrats-signes-en-hauts-de-france>

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4314>

[3] <https://www.irev.fr/developpement-durable>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3689>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>